Rapport Sauvé : « C'est l'ordination elle-même qui est en cause »

tribune

Gaston Piétri

Prêtre et journaliste

TRIBUNE. Suite au rapport de la Ciase, le père Gaston Piétri éclaire ce que soulève le travail de la commission Sauvé sur la répartition du pouvoir. « Dans les faits et dans les mentalités », explique-t-il, il reste « une sorte de verrou ».

La Croix, le 29/11/2021 à 17:48

Dans l'enquête réalisée à <u>l'initiative de La Croix</u>, les catholiques interrogés sur différentes actions de l'Église ont répondu à 85 % être favorables pour « mieux partager le pouvoir ». Pour 90 %, ils ont précisé aussi « confier des responsabilités aux femmes ». Quand on sait que les femmes, en vertu d'une tradition pluriséculaire confirmée par de récentes interventions magistérielles, ne peuvent accéder à l'ordination qui fait les prêtres, l'interprétation s'avère assez simple : l'insuffisance du partage du pouvoir en son principe relève du statut du clerc et du laïc. Ce statut, dans la <u>définition du peuple de Dieu</u> par Vatican II, sans être ébranlé en son fondement, s'est trouvé interrogé, voire modifié concrètement en son exercice par nombre d'initiatives prises par l'Église à des degrés fort divers pour l'accomplissement de sa mission dans le monde contemporain. L'Église en sa totalité a en charge le message évangélique et son avenir en toute situation culturelle.

Reste <u>dans les faits</u>, et dans les mentalités, une sorte de verrou. Ce dernier a fait l'objet d'une critique qu'on peut estimer radicale. En définitive, si on veut aller jusqu'au bout, c'est l'ordination elle-même qui est en cause. Qu'est-elle donc ? En son essence, dans la doctrine catholique, elle induit la foi selon laquelle la communauté ne se donne pas ses ministres mais les reçoit du Christ. Elle les choisit pour autant, assure leur formation, vérifie donc leurs aptitudes et leurs dispositions. En quoi elle aurait fort à faire, sans se réfugier derrière le caractère reconnu surnaturel d'un appel adressé à des individus « prédestinés ».

L'idéalisation du prêtre

Dans les prises de parole de chrétiens laïcs, s'est trouvée dénoncée <u>« l'idéalisation du prêtre »</u>. Que n'avait-on pas fait dire à l'ordination pour « statufier » la condition ministérielle du prêtre, alors que le ministre prêtre dans l'Église et dans la société ne se trouve, par aucun automatisme, exempt d'aucune limite de la condition humaine. Et surtout dans l'Église son statut comporte fondamentalement la condition heureuse et risquée d'un croyant en Christ n'ayant d'autre règle de base que l'Évangile à confesser et à vivre. Saint Augustin,

devenu évêque, nous a tout dit à travers « évêque pour vous, chrétien avec vous ». L'abus du mot « consécration », qui s'étend d'ailleurs au-delà du clergé, est manifeste. Il lui arrive de tenir lieu de support à la dangereuse « idéalisation » bien connue.

Le mot « pouvoir » a couru tout au long de cette période troublée. Il n'est pas suffisamment partagé : tel est le sentiment d'une grande majorité. Où est le verrou ? Là encore, comme si c'était une conséquence irréfutable de l'ordination, on a vu dans le langage juridique le « délibératif » le « consultatif » et départager les rôles qui de fait étaient respectivement ceux du clerc et du laïc, au mépris de l'antique adage adopté naguère par l'Église : « Ce qui concerne tous doit être examiné par tous. »

Le monopole du clergé sur les décisions

En clair la sphère décisionnelle serait ainsi le monopole du clergé. Tout au long de l'histoire la *potestas* a été l'objet de précisions, de contestations aussi, d'amendements bien entendu. D'autant que, sous différents régimes, il a été question du pouvoir tantôt direct, tantôt indirect de l'Église sur la société. Et avant l'heure de la prise de conscience de la vocation des chrétiens laïcs pour la vie de la cité, c'est le pouvoir du clergé qui est apparu. Quitte à ce que l'on se rabatte sur « aux laïcs, le monde » et « aux clercs, l'Église ». C'est ce que bon nombre de chrétiens ne veulent plus entendre, en disant pour leur part : « *Nous sommes l'Église.* » Dans ce cadre-là seulement s'inscrit le ministère presbytéral. En dehors il serait la prérogative d'une caste.

Les révisions de comportement, les essais de mise en commun des projets à élaborer et à mettre en œuvre, sont aussi une part notable de la réalité de l'Église dans notre société. La force symbolique du verrou demeure. Le vocabulaire, même quand il se veut « paternel », y apporte son propre poids. C'est la fraternité qui est première et doit se manifester en paroles et en actes.

Voilà « l'A B C » de la <u>synodalité</u>. Le pape a voulu qu'à la tête du Synode une femme occupe la fonction de secrétaire adjointe. Dans les limites qui sont encore celles des instances les plus officielles, ce choix du pape est une indication et un appel. La « paternité » des ministres peut nous égarer si elle occulte le véritable fondement qu'est la fraternité dans une *« véritable égalité » (Lumen gentium* n. 32)

https://www.la-croix.com/Debats/Rapport-Sauve-Cest-lordination-elle-meme-cause-2021-11-29-

 $\underline{1201187587?fbclid=IwAR3PmUR8_52BwZPW4OVFvMHplDuVPbj7uMXAdlS47aa}iLCrpT43zlX9cnek$